

Sujet : Fwd: Fwd: Invitation réunion d'examen conjoint

De : Mélanie FANTON <m.fanton@agglo-cambrai.fr>

Date : 27/06/2023, 15:40

Pour : Julien DERIEUX - PADE <jderieux.pade@free.fr>, Pascal Carneau <p.carneau@agglo-cambrai.fr>

----- Message transféré -----

Sujet :Fwd: Invitation réunion d'examen conjoint

Date :Tue, 27 Jun 2023 15:29:51 +0200

De :Aude Krzemianowski <a.krzemianowski@agglo-cambrai.fr>

Pour :Mélanie Fanton <m.fanton@agglo-cambrai.fr>

----- Message transféré -----

Sujet :RE: Invitation réunion d'examen conjoint

Date :Tue, 27 Jun 2023 13:27:48 +0000

De :TREVAUX Sylvie (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DITN DEV & VALO IMMO)
<Sylvie.TREVAUX@sncf.fr>

Organisation :S.N.C.F. French Railways

Pour :Aude Krzemianowski <a.krzemianowski@agglo-cambrai.fr>

Bonjour,

Vous avez convié SNCF à la réunion d'examen conjoint du PLU de Tilloy -lez-Cambrai .

Nous ne pourrons malheureusement pas participer à cette réunion et je vous prie de nous en excuser. Cependant, je vous saurais gré de bien vouloir nous communiquer les éléments et le compte rendu de cette réunion afin de vous transmettre nos remarques.

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le projet riverain du domaine public Ferroviaire :

Vous trouverez en PJ la fiche T1, les servitudes d'utilité publique s'appliquant le long du domaine ferroviaire sont mentionnées dans la fiche T1, ce document reprend les mesures édictées par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, et doit, pour être opposable aux tiers, être intégré dans le PLU.

Construction proche du domaine public ferroviaire.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de consulter systématiquement la SNCF pour tous les travaux à proximité

des emprises ferroviaires (notamment pour les permis de construire, d'aménager, lotissement...). Cette demande de consultation est fondée, d'une part sur l'article R111-2 du code de l'urbanisme qui prohibe la réalisation des constructions qui peuvent causer un danger pour la sécurité publique, ou être elles-mêmes soumises à un danger, et d'autre part, sur l'article L2231-5 du Code des Transports qui prévoit une servitude interdisant la construction de bâtiments à moins de deux mètres de la limite légale du chemin de fer. Les dossiers doivent être adressés à l'adresse suivante :

SNCF IMMOBILIER
DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD
Pôle MRGI
Immeuble Perspective -7^{ème} étage
449, avenue Willy Brandt 59 777 LILLE

En outre, il conviendra de préciser à toute personne ayant choisi de s'établir à proximité de notre domaine qu'elle supportera ou prendra toutes les mesures complémentaires d'isolation acoustique conformes à la loi du 31 décembre 1992 et à ses décrets d'application et à l'arrêté ministériel du 30 mai 1996.

Cordialement

SNCF IMMOBILIER

DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE HDF et Normandie

Sylvie TREVAUX

Chargée d'aménagement et d'Urbanisme

449, avenue Willy Brandt 59 777 LILLE

TEL MOBILE : +33 (0)6 12.18.35.96

sylvie.trevaux@sncf.fr



Interne

De : Aude Krzemianowski <a.krzemianowski@agglo-cambrai.fr>

Envoyé : vendredi 16 juin 2023 11:37

À : a.krzemianowski@agglo-cambrai.fr

Objet : Invitation réunion d'examen conjoint

Mesdames, Messieurs bonjour,

un courrier d'invitation vous parviendra dans les jours à venir afin de vous convier à une réunion d'examen conjoint du projet de déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU de Tilloy -lez-Cambrai.

Celle -ci se déroulera le mercredi 12 juillet à 16h00 au siège de la Communauté d'Agglomération.(14 rue neuve à Cambrai)

Pour télécharger les pièces du dossier, vous pouvez vous connecter à :

<http://www.waydoc.fr>

Login : TILLOYDP

Mot de passe : plutilloydp59

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

--

Aude Krzemianowski
Service stratégie territoriale

CAC/Ville
14 rue Neuve
BP 375
59407 CAMBRAI Cedex
Tél. 03 27 72 40 15
Email. a.krzemianowski@agglo-cambrai.fr

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.

— Pièces jointes : —

23 06 15 Fiche_SUP_T1.pdf

524 Ko